

MAIRIE D'ESCHENTZWILLER



PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SEANCE DU JEUDI 17 OCTOBRE 2024

Réunis en séance selon les conditions de droit commun sous la présidence de Monsieur le Maire Gilbert IFFRIG.

Monsieur Gilbert IFFRIG souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20H00.

Nombre de membres en exercice :	15
Présents	11
M. Gilbert IFFRIG, M. Pierre LIPP, M. Noël MULLER, M. Jean-Jacques VOGELSPERGER, M. Charles GRAFF, Mme Natacha MEYER, Mme Sophie BOEGLIN, Mme Patricia ROLLAND, Mme Valérie GRENON, M. Michel JENATTON, Mme Denise HERTH	
Absents excusés et non représentés	1
Mme Karine RISBOURG	
Absents non excusés :	0
Ont donné procuration :	3
M. Jean-Luc REIBEL à M. Noël MULLER	
Mme Catherine WEIGEL à M. Jean-Jacques VOGELSPERGER	
Mme Adrienne CAMPILLO à Mme Denise HERTH	
Secrétaire de séance :	Mme Sophie BOEGLIN
Secrétaire auxiliaire de séance :	Mme Séverine AUGEREAU, secrétaire générale de mairie

Le quorum est atteint pour cette séance.

Aucun auditeur n'assistait à la séance.

Ordre du jour de la séance selon la convocation adressée aux conseillers le vendredi 11 octobre 2024 :

I/ ADMINISTRATION GENERALE

- A) Approbation du procès-verbal de la séance publique du 26 septembre 2024

II/ AFFAIRES FINANCIERES

Néant

III/ AFFAIRES INTERCOMMUNALES

- A) Rapport d'activités 2023 de Territoire d'Energie Alsace

IV/ AFFAIRES PATRIMONIALES

- A) Location du rez-de-chaussée d'un bâtiment communal – projet de bail commercial

Le Maire

Le secrétaire de Séance

La secrétaire de séance auxiliaire

SB

SA

V) AFFAIRES DE PERSONNEL

Néant

VI/ DIVERS

- A) Remerciements
- B) Informations diverses

I/ ADMINISTRATION GENERALE

A) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE DU 26 SEPTEMBRE 2024

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le procès-verbal de la réunion de la séance publique du Conseil municipal du jeudi 26 septembre 2024 a été adressé aux conseillers le lundi 30 septembre 2024. Tous les conseillers avaient été présents à l'ouverture de cette séance à l'exception de Mme Karine RISBOURG, excusée sans procuration donnée, M. Jean-Luc REIBEL, excusé avec procuration donnée à M. Noël MULLER, Mme Denise HERTH, excusée avec procuration donnée à Mme Adrienne CAMPILLO.

Il invite le Conseil municipal à délibérer.

VU le procès-verbal de la séance publique du Conseil municipal du jeudi 26 septembre 2024,
SUR proposition de Monsieur le Maire,
APRES en avoir délibéré,

le Conseil municipal, par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s),

DECIDE d'approuver le procès-verbal sans observation.

II/ AFFAIRES FINANCIERES

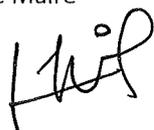
NEANT

III/ AFFAIRES INTERCOMMUNALES

A) APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2023 DE TERRITOIRE D'ENERGIE ALSACE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les dispositions de l'article D.2224-3, issu du décret n° 2000-318 du 07 avril 2000, stipulent que le Conseil municipal de chaque commune adhérent à un établissement public de coopération intercommunale est destinataire du rapport annuel adopté par cet établissement. Dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le maire présente à son assemblée délibérante ce rapport annuel. Le Territoire d'Energie Alsace a transmis le rapport d'activités pour l'année 2023, en mairie le 23 septembre 2024.

Le Maire



Le secrétaire de Séance



La secrétaire de séance auxiliaire



Il invite le Conseil municipal à délibérer.

ENTENDU les explications de Monsieur le Maire,
VU les dispositions de l'article D.2224-3 du Code général des collectivités territoriales,
VU la transmission effectuée par Territoire d'Énergie Alsace le 23 septembre 2024,
SUR proposition de Monsieur le Maire,
APRES en avoir délibéré,

le Conseil municipal, par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s),

PREND acte du dépôt en mairie dudit rapport,

DEMANDE la mise à disposition de celui-ci au public et l'information de celui-ci par avis publié par voie d'affichage,

AUTORISE Monsieur le Maire à l'effet de représenter la Commune dans la signature de tout acte de portée administrative et/ou technique relatif à cette décision.

IV/ AFFAIRES PATRIMONIALES

A) LOCATION DU REZ-DE-CHAUSSEE D'UN BATIMENT COMMUNAL – PROJET DE BAIL COMMERCIAL

Monsieur le Maire rappelle que depuis le 1^{er} septembre 2018, le corps des sapeurs-pompiers d'Eschentzwiller a été dissout par arrêté préfectoral suite au regroupement du corps avec celui de Habsheim.

Depuis cette date, le CPI situé au 2A rue de Mulhouse à Eschentzwiller n'était donc plus occupé. Par décision du conseil municipal prise dans sa séance du 18 février 2021, le rez-de chaussée du bâtiment a été loué à travers un bail commercial à l'entreprise GSUNDGO, fabricant de bière artisanale, dont le gérant est domicilié à Eschentzwiller pour y exercer son activité, à compter du 1^{er} mars 2021.

Par courrier de décembre 2023, le gérant de GSUNDGO a résilié le bail à date d'effet au 01/01/2024.

Aujourd'hui, la société GSUNDGO est reprise par une autre société dénommée SAS Jean la Tempête, représentée par M. Jonah PREVEL.

Cette dernière souhaite donc également reprendre le bail.

Afin de faciliter sa nouvelle installation, il sera proposé au conseil municipal de n'encaisser un loyer qu'à partir du 01/01/2025.

Aussi, un projet de bail commercial a été rédigé par les services municipaux dont les conseillers trouveront un exemplaire en ANNEXE I.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer.

ENTENDU les explications de Monsieur le Maire,

VU le projet de bail présenté,

SUR proposition de Monsieur le Maire,

APRES en avoir délibéré,

le Conseil municipal, par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s),

APPROUVE la passation d'un bail commercial pour la location du rez-de-chaussée du bâtiment communal situé au 2a, rue de Mulhouse avec la société SAS Jean la Tempête, repreneur du fond
Le Maire
Le secrétaire de Séance
La secrétaire de séance auxiliaire



de la microbrasserie GSUNDGO, représentée par M. Jonah PREVEL,
APPROUVE les termes du bail commercial présenté,
AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à l'effet de représenter la Commune dans la signature de tout acte de portée administrative et/ou technique relatif à cette décision.

VI/ AFFAIRES DE PERSONNEL

NEANT

VII/ DIVERS

A) REMERCIEMENTS

- De Mme Joëlle LITSCHKY, représentante de la Chorale, pour le versement d'une subvention de fonctionnement en 2024.

B) DIVERS

Tout l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 20h25.

Le Maire



Le secrétaire de Séance

SB

La secrétaire de séance auxiliaire

SA